

**Extrait de décision portant autorisation spéciale en cœur du parc national des Cévennes, pour travaux, constructions, installations, hors droit de l'urbanisme
N° 20100287 du 21 juillet 2010**

Pétitionnaire : Conseil Général de la Lozère (Direction des routes)

Localisation des travaux : Lozère / 48240 – ST PRIVAT DE VALLONGUE / RD 984

Nature des travaux : Rétablissement d'un accès privé

Article 1 : Le pétitionnaire est autorisé à réaliser les travaux dont la localisation et la nature sont décrits ci-avant :

Article 2 : L'autorisation visée à l'article 1 est assortie des prescriptions suivantes :

- L'ouverture de la rampe sera réalisée en déblai-remblais pour une largeur de plate-forme à 3,00 m ;
- Le franchissement du fossé se fera par la pose d'une base avec têtes maçonnées en pierres de schiste ;
- Le tracé de la rampe sera interrompu au niveau du lit du ru ;
- En fin de chantier, toutes traces de travaux devront être effacées.